



Lettre d'ouverture du CST de la DFPE

Vendredi 21 juin 2024

Monsieur le président, Madame la conseillère,
Mesdames, Messieurs,

Seul.e, on va plus vite Ensemble, on va plus loin

En préambule à ce CST, la **CFTC** tient à saluer l'action et la remarquable tenue dans le temps de l'intersyndicale DFPE constituée par le SUPAP, l'UCP, l'UNSA, FO et la **CFTC**, des mobilisations jusqu'à la signature du protocole de revalorisation des agent.es.

Il sera question d'attractivité, de valorisation et de reconnaissance au long de ce CST.

L'intersyndicale DFPE a pris soin dans son communiqué de reconnaître « ***l'écoute et l'implication de Madame Olivia Polski, de Monsieur Patrick Bloche et Madame Hervieu, de Madame Frédérique Lancestremère et de Monsieur Xavier Guillaume, Directeur de la DFPE*** »

La **CFTC** déplore que la direction se soit contentée dans sa communication d'évoquer « ***l'aboutissement d'un dialogue social nourri avec les organisations syndicales parties prenantes de l'Intersyndicale Petite Enfance*** », sans les nommer !

Cette « maladresse », pour rester positives, va de pair avec le rythme imposé pour les instances de fin de semestre.

Nous regrettons amèrement que vous n'ayez pas accédé à la demande portée par l'intersyndicale d'un meilleur étalement des instances.



Si nous entendons fort bien l'argument d'agenda serré des élu.es, accentué par l'actualité du moment, sachez que les nôtres le sont aussi et que nos missions syndicales respectives dépassent largement le cadre de la DFPE.

Lire, analyser et commenter sérieusement les divers documents présentés, en particulier le bilan social sur lequel nous aurons un avis à émettre, prend du temps.

D'autant que contrairement à d'autres directions, vous ne mettez plus à disposition aucun support en version papier.

Auparavant, le ou la titulaire du CST recevait par courrier à domicile un exemplaire papier du Bilan Social.

En 2023, rien !

La **CFTC** reconnaît une temporalité de la présentation plus appropriée, c'est-à-dire lors d'un CST au 1^{er} semestre comme nous l'avons demandé, cependant la transmission du document à imprimer le mercredi 12 juin après-midi pour une présentation le vendredi 21 juin respecte tout juste le délai de 8 jours.

La **CFTC** se questionne : avez-vous réellement envie qu'on se penche sur le détail des chiffres ?

La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer

